

Protocole lié au Covid-19

Accueil du public dans les pôles de proximité
communautaires à La Haye et à Périers :
Mesures applicables à compter du 11 mai 2020

Accueil du public par les agents d'accueil

- Affichage bien visible des consignes sanitaires à l'entrée des bâtiments
- Privilégier l'accueil des usagers sur RDV afin de limiter le nombre de personnes présentes dans les locaux
- Port du masque obligatoire pour les agents d'accueil
- Séparation des agents d'accueil et des usagers par une plaque en plexiglass
- Il n'est pas imposé le port du masque aux visiteurs
- Mettre à disposition du public des flacons de solution hydroalcoolique (grand contenant avec poussoir) ou, à défaut, des lingettes désinfectantes
- Si l'utilisateur doit remplir ou signer un document, il doit le faire avec son propre crayon. A défaut, le matériel utilisé sera désinfecté par l'agent d'accueil
- Accès interdit à la fontaine à eau

Accueil des permanences et espaces d'attente

- Permanences des partenaires possibles à compter du 11 mai 2020
- Accueil du public uniquement sur RDV
- Affichage des consignes sanitaires gouvernementales dans les bureaux de permanence et dans les espaces d'attente
- Supprimer les objets inutiles (livres, jouets enfants...)
- Retirer les chaises en surnombre de façon à maintenir un « espace de sécurité »
- Désinfection des tables et chaises par les partenaires après chaque rendez-vous avec leur propre matériel de désinfection

Visio-accueils

- Accueil des usagers possibles à compter du 11 mai 2020
- 1 seul usager à la fois dans l'espace visio-accueil
- Désinfection des mains obligatoire des usagers avant d'entrée dans le local
- Accompagnement possible par les agents d'accueil sans toucher le matériel
- Désinfection du matériel et des poignées de porte par l'agent d'accueil après chaque passage d'utilisateur

Ordinateurs en libre-service

- Accès possible à compter du 11 mai 2020
- Un seul usager à la fois
- Désinfection des mains obligatoire des usagers avant d'utiliser l'ordinateur
- Pas d'accompagnement à l'utilisation de l'ordinateur avant le 2 juin 2020
- Désinfection de la table, de la chaise et du matériel par l'agent d'accueil après chaque passage d'utilisateur